

ASL BRAME

AG ordinaire du 26 mars 2015 – 14 rue du Dr Perrin 59170 CROIX

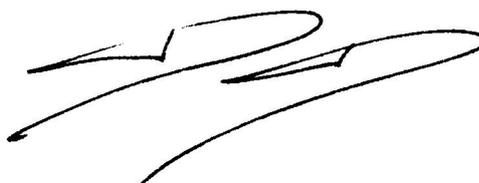
1- Accueil des propriétaires

Début de séance à 18h30,

nom		Représenté par
BOUILLET	x	Campagne
CAMPAGNE	x	
DELLOYE	x	Dereppe
DEREPPE	x	
DUCHAUSOIR	x	
DE JALRAS	x	
GONTHIER DESREUMAUX	absent	
JOURET Alfred		
JOURET Benoit		Jouret Alfred
KLABA	absent	
MONDO	x	
MOTTE Antoine	x	
MOTTE Didier	x	
Sté Zone libre	absent	
STORME	x	
TASSOU	x	
THUILLIER TURBANT	x	
VASSAUX	x	

Arrivée de Mr MOTTE Antoine à 18h50

Le quorum est atteint avec 15 propriétaires présents ou représentés sur 18



2- Election du bureau de l'AG

Président Mr Dereppe

Secrétaire Mr Campagne

Rapporteurs MM Vassaux et Thullier

2- Rapport du Président

Voir les copies annexées

Par ailleurs

Mr Vassaux souhaite une coordination avec les travaux sur l'avenue Roussel, mais il est objecté que les travaux sur l'av. Roussel ont été retardés par manque de réponse de la part des propriétaires de la dite avenue.

Mr Duchaussoir s'inquiète du passage de canalisations dans sa chaussée.

Rappel des statuts : ce qui est voté en AG entraîne une obligation et ne pas à être soumis à de nouvelles discussions.

Mr Tassou revient sur le problème des relations Av Roussel/ASL Brame, ce qui entraîne des échanges assez vifs entre certains participants, mais il laisse la cassation continuer.

Il précise toutefois qu'une ASL ne peut entrer dans une autre ASL.

Que l'ASL en constitution ne concerne que les membres de Roussel, les propriétaires de Brame voulant les rejoindre sont les bienvenus.

Mr Duchaussoir déclare à 19h10 « qu'il en a ras le bol et que vu son grand âge il ne s'occupera plus des problèmes de Brame »...

3- Rapport du Syndic

Mr Aubourg insiste sur la nécessité de s'en tenir au bon sens plutôt que de chercher à s'appuyer sur le juridique.

Les propriétaires présents demandent instamment que les propriétaires de l'avenue Roussel se constituent le plus vite possible en association, indépendamment de l'avenue Brame, et que les équipements communs fassent l'objet d'un examen conjoint en vue de leur prise en charge.

5- Approbation des comptes 2014

Voir le relevé des comptes annexé à la convocation

Mr Vassaux fait remarquer qu'il n'y a que 30 pour cent de frais réels si l'on retire les frais annexes (honoraires du syndic, frais de justice).

Mise aux voix

Pour	Bouillet, Campagne, Delloye, Dereppe, De Jalras, Jouret Alfred, Jouret Benoit, Mondo, Motte Antoine, Motte Didier, Storme, Thuillier
Contre	Duchaussoir, Vassaux, Tassou



Abstention	aucune
------------	--------

(Mr Tassou précise qu'il vote contre pour le problème de dépenses de justice non autorisées par l'ASL Brame).

Les comptes sont approuvés dans les conditions de la majorité simple des présents ou représentés.

6- Quitus au Syndic

Pour	Bouillet, Campagne, Delloye, Dereppe, De Jalras, Jouret Alfred, Jouret Benoit, Mondo, Motte Antoine, Motte Didier, Storme, Thuillier
Contre	Duchaussoir, Vassaux, Tassou
Abstention	aucune

Mr Duchaussoir voudrait remplacer le Syndic par un « gestionnaire ».

Les comptes sont approuvés dans les conditions de la majorité simple des présents ou représentés.

7- Renouvellement du contrat du Syndic

Pour	Bouillet, Campagne, Delloye, Dereppe, De Jalras, Jouret Alfred, Jouret Benoit, Mondo, Motte Antoine, Motte Didier, Storme, Thuillier, Tassou
Contre	Duchaussoir, Vassaux,
Abstention	aucune

Renouvellement approuvé dans les conditions de la majorité simple des présents ou représentés.

8- Devenir des Comptes non soldés par BL Gestion

a. Compte ASL Roussel Brame débiteur de 5392,93 euros

Mr Tassou a pris contact ce matin avec BL Gestion qui a promis de voir s'il trouve des documents à ce sujet. On propose de solder ce compte par le compte Réserves

b. Divers comptes fournisseurs non soldés créditeurs de 1949,17 euros (sans objet)

Ces comptes seront soldés.



9- Budget Prévisionnel 2015-

Pour un total de 4860 euros

Se décomposant en

Dépenses courantes 3960

Fonds de réserve 900

Soit 270 euros par part

10- Paiement des appels de fond

Ils seront faits par deux appels semestriels

Pour	Bouillet, Campagne, Delloye, Dereppe, De Jalras, Duchaussoir, Jouret Alfred, Jouret Benoit, Mondo, Motte Antoine, Motte Didier, Storme, Thuillier, Tassou, Vassaux,
Contre	aucun
Abstention	aucune

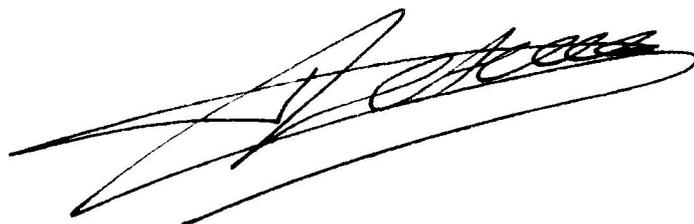
11- Questions diverses

- Alarme de Mr Gonthier, problème apparemment résolu.
- Entretien : il est rappelé que chaque propriétaire doit veiller à ce que l'entretien du trottoir, fil d'eau et descente de garage soit régulièrement effectué
- Mr Tassou demande à ce que la question de division du terrain des consorts Fremicourt (lot 17) soit remise à l'ordre du jour de la prochaine réunion car cette question, bien qu'acceptée par 14 voix pour et une abstention lors de l'AG du 27 mars 2014, n'avait pas été inscrite à l'ordre du jour de la réunion.

La séance est clôturée à 20 heures.

Signature du rapport par le secrétaire et les rapporteurs

Le Président.
D. DEREPE,



AG DU 26 MARS 2015

RAPPORT DU PRESIDENT POUR L'ANNEE 2014

Ces pages seront annexées au Procès-verbal de cette AG,

Voici nos nouveaux petits voisins, M. et Mme De Jalras. Nous pouvons tous mettre un visage sur ceux qui ont donné un nouveau style à une très belle maison.

a) La Date

Pourquoi le 26 mars, NON ce n'était pas une obligation, mais l'an dernier nous nous sommes réunis le 27 mars... Alors pourquoi changer.....

b) La Cassation

Elle suit son chemin, une année de passée, mais il nous faudra attendre encore deux à trois ans, pour connaître le délibéré, et la décision des Juges.

En attendant, l'ASL BRAME est sous la protection de la Cours d'Appel de Douai, et donc indépendante de toutes autres demandes de fusion

Donc la participation a un rassemblement Roussel et Brame ne peut se faire qu'à titre individuel, et sans aucune obligation des propriétaires de l'Avenue Brame.

Je dois vous dire que les charges pour ce procès sont dues, ayant été votées l'an passé, c'est une décision de l'AG, donc exécutoire, et pas facultative comme l'expliquent ou l'écrivent certaines personnes.

c) Les arbres

Une taille vient d'être faite, il faut constater une amélioration de la pousse de ces derniers



AG DU 26 MARS 2015

PREVISION POUR 2015

Ces pages seront annexées au Procès-verbal de cette AG,

a) La SNE

Le dossier des EAUX DU NORD a été réouvert. Il faut savoir que ce dossier est connu et suivi par M. Duchaussoir, qui s'est déclaré représentant des propriétaires de Roussel et de Brame, sans en référer ni à notre Syndic, ni au CS, depuis le **9 mars 2013**.

Le responsable des Eaux du Nord de guerre lasse avait fermé le dossier, laissant les Avenues en basse pression, et sans eaux dans les bornes d'incendie. Il est vrai que le dossier bloque également par le fait que M. Duchaussoir ne désire pas que les nouveaux tuyaux passent sur son terrain.

La SNE a maintenant nos statuts, le nom des responsables de l'Avenue Brame, j'ai le contrat en main, et par l'article N° 6 alinéa 4 de nos statuts, je vais signer ce contrat, et les travaux seront réalisés.

1)- Avant la mise en oeuvre, un huissier commis par Brame, fera un état de la chaussée, et sera contradictoire à la réception.

2)- Une réunion entre les propriétaires de l'avenue Brame et la SNE se fera afin d'explications par cette dernière du changement de nos tuyaux en plomb, du diamètre insuffisant pour les nouvelles pressions de la CUDL, et du tracé prévisionnel.

Le dossier rendu fin mars, sera programmé en travaux entre juin et octobre, et dureront 4 à 5 semaines.

3)- Il est précisé que ces travaux seront faits en voirie, et ceux sur l'entièreté de l'emprise de l'ASL Brame et **GRATUITEMENT**.

b) La création d'une ASL non « unanime »

J'ai fait parvenir à tous les propriétaires des deux Avenues (à mes frais, pour éviter les jérémiades des chagrins de l'Avenue), 62 courriers explicatifs à la non recevabilité de ce projet.

J'ai expliqué, à sa demande, à M. JL Segard, en présence de M. Deloye, et en prouvant mes explications par les écrits que je possède, la position de l'ASL Brame. Monsieur Segard n'avait semblé pas toutes les explications, car il croyait que la prochaine réunion des riverains ne concernait que les propriétaires de l'Avenue Roussel.....

Il est très au fait maintenant, Il sait que je suis prêt à discuter avec lui, en tant que représentant de l'Avenue Roussel, sachant qu'il est la seule personne depuis 7 ans à vouloir me rencontrer (durée de l'entrevue 2H30mn).



AG DU 26 MARS 2015

Que cela ne concerne que les personnes de l'Avenue Roussel. Il sait que nous pourrons nous rencontrer pour conclure un modus vivendi , dès que Roussel se sera constituée mais sans Brame.

L' association en cours de formation des riverains ne pourra se faire que sous l'accord de chacun d'entre nous, et ne pourra être obligatoire, ni opposable à quiconque.

J'ai précisé à plusieurs personnes de l'avenue Roussel, qui suite à mon courrier m'ont contactées, que sur le «fond» payer une usure de la chaussée, personne de Brame n'était contre, mais sur la « forme », de nous l'imposer par 6 procès ayant coutés au deux avenues environ 40 000,00€, il n'en ai pas question, sauf sur la représentation officielle d'une association dument constituée, et avec des propriétaires uniquement de Roussel .

Ces trois personnes étaient tout à fait d'accord.

J'ai les jurisprudences de tous les procès gagnés par notre ASL pour cela.

C'est la dernière fois que j'interviendrai pour l'ASL Brame, car cette dernière est maintenant protégée des phobies de certains. Il n'y aura donc pas d'appel de réserve pour les frais de Roussel au sein de l'ASL Brame.

Je signale simplement et pour finir que le dernier appel de fond de Roussel (soit disant en provenance d'un comité nous gérant) qu'il y a plus de la moitié de charges de procédure ne nous concernant pas, et que ce comité n'a aucune emprise sure les propriétaires de Brame.

Si ce comité cherche de l'argent, je rappelle à ses membres que 40 000,00€ sont bloqués sur un compte CARPA, et sans que l'ASL Brame y soit pour quelque chose, n'est ce pas M. Duchaussoir.

